

GRANOTES

MAGAZINE MUNICIPAL D'ARGELES-SUR-MER - N° 162 - MARS 2024



SERVICE PUBLIC
Maison France Services
DOSSIER
Budget 2024
Environnement
Les rendez-vous nature



Au Sommaire



ZAPPING

p-04

Retour en images

ACTUALITÉS

p-10

Les Argelésiens médaillés en 2024
Le Conseil Municipal des Enfants

SERVICE PUBLIC

p-12

Maison France Services
Nouvelle caserne des pompiers
Biodéchets

AMÉNAGEMENT

p-16

Plan Local d'Urbanisme

TRAVAUX

p-22

Revue de chantiers

DOSSIER

p-27

Budget 2024

ATTRACTIVITÉ

p-32

Hébergement des travailleurs saisonniers
Nouveau dans le commerce

ENVIRONNEMENT

p-35

Les rendez-vous nature

CULTURE ET FESTIVITÉS

p-39

Expositions / Spectacles

RENCONTRE AVEC...

p-43

Une association de carnavaliers : les Cibistes

Directeur de publication :
Antoine Parra, maire d'Argelès-sur-Mer

Conception - Rédaction - Maquette :
Delphine Bastide
Christophe Prévost-Debaisieux

Service communication :
Mairie – Allée F. Buisson
66700 Argelès-sur-Mer – Tél. 04 68 95 34 26
com@ville-argelessurmer.fr

Photos : Ville d'Argelès-sur-Mer / Office de Tourisme

Mars 2024
Tirage : 8 500 exemplaires
Impression : Société Painara - 66000 Perpignan

Le journal municipal est consultable sur le site internet
de la ville : www.ville-argelessurmer.fr
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC
(issu de forêts durablement gérées)



Madame, Monsieur, Mes chers concitoyens,

Cet éditto est marqué par le retour du printemps à Argelès-sur-Mer. C'est aussi le renouveau de nos plantations, de nos espaces verts avec tout un travail préparatoire pour faire éclater les couleurs joyeuses de nos fleurs et optimiser l'utilisation de l'eau.

C'est également la réitération de nos animations familiales et festives, avec le lancement de la nouvelle saison estivale et sa traditionnelle fête américaine à la plage.

Cet éditto, je le signe avec beaucoup de fierté. Notamment celle que j'ai ressentie en inaugurant la nouvelle Maison France Services, avec le concours de l'Etat et de nombreux partenaires publics. Ce projet est basé sur des objectifs assez évidents : rapprocher le service public des lieux de vie; faciliter les démarches des habitants ayant le plus de difficultés à pousser les portes des institutions et des services administratifs; garantir l'égalité d'accès de tous les habitants aux services dont ils ont besoin.

Et ce, quelles que soient leur catégorie sociale ou leurs origines. L'action publique n'a de sens que si elle se fait dans la plus grande proximité avec vous. C'est tout le sens de cette Maison France Services à travers laquelle notre équipe municipale réaffirme que l'accès aux services publics de proximité est une de ses priorités.

Ce magazine représente la synthèse de cet esprit collectif qui caractérise l'équipe municipale et l'investissement sans faille de l'ensemble des agents de la collectivité

Fier encore de déposer les premières pierres du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) et de la future caserne des pompiers de notre commune.

Le premier s'inscrit dans un projet plus global de 130 places qui sera réalisé (100 à Perpignan, 30 à Argelès) à destination des jeunes en activité (étudiants, apprentis et pour une petite partie ouverture possible aux travailleurs saisonniers) de moins de 25 ans. Il pourra accueillir des travailleurs saisonniers dès lors que ceux-ci répondront aux critères d'âge et de plafond de revenus et ce en plein centre-ville.

Le second est un équipement qui ne bénéficiera pas seulement qu'à Argelès-sur-Mer mais également à Saint-André et à Sorède. Au-delà de la modernité de ce futur équipement, il apportera davantage de confort et de

fonctionnalité nécessaire à nos chers pompiers et de fait à la population.

Fierté enfin, de voir autant d'Argelésiens, sourire aux lèvres, déambuler dans nos rues, sur nos plages, visiter nos commerces, assister à nos animations culturelles, sportives et associatives.

Ce magazine représente la synthèse de cet esprit collectif qui caractérise l'équipe municipale et l'investissement sans faille de l'ensemble des agents de la collectivité dont je salue l'engagement et le professionnalisme pour les Argelésiennes et les Argelésiens.

Bonne lecture !

Antoine Parra

Maire d'Argelès-sur-Mer,
Président de la Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

Zapping

Les spectacles d'Argelès-sur-Mer, Acte 1

Marc Antoine Le Bret n'était pas "solo" à l'Espace Jean-Carrère, samedi 9 mars. L'imitateur aux plus de 100 voix a fait salle comble et a régalé le public de son spectacle plein d'humour de la fin du monde avant la fin du monde. Un public tout aussi ravi de découvrir, en première partie, Hugues di Francesco, leader du groupe Al Chemist, sans guitare, dans un seul en scène humoristique.

Rendez-vous pour l'Acte 2, le 12 avril avec Vole Eddie, Vole !



Cant'Argelès

Pour la deuxième année consécutive, le festival transfrontalier de chorales d'Argelès-sur-Mer a rassemblé une dizaine d'ensembles vocaux amateurs et professionnels, venus de part et d'autre des Albères.

Ci-contre : les quatre jeunes chanteurs de Quartet' Mèlt qui ont émerveillé l'espace Jean-Carrère de leurs "odes" *a capella* aux petites choses de la vie qui donnent envie de faire la fête.



Carnaval

Près de dix chars, une drôle de loco musicale, des groupes à pied parés de leurs plus beaux atours, des bandas, des danseuses brésiliennes, des échassiers... Les 10 et 16 mars derniers, ce joyeux cortège a investi les rues du village et a emporté la foule dans deux grandes fêtes chatoyantes et empreintes d'espièglerie.



Plantations au Bois des Pins

Les 18 et 19 mars dernier, les élèves des classes bilingues de CM1 et CM2 de l'école Curie-Pasteur ont planté 60 nouveaux arbres au Bois des Pins, aidés par des agents municipaux du service des Espaces verts. Baptisés chacun du nom de leur planteur, ces jeunes arbres vont grandir et permettre au Bois des Pins de demeurer un espace boisé remarquable où il fait bon se détendre.



Une Victoire pour la ville

Le 21 mars dernier, la Ville d'Argelès-sur-Mer a été primée aux Victoires de l'Investissement Local (VIL) pour ses aménagements réalisés afin de rendre l'accès à l'école Molière plus sûr et plus agréable.

Décernées par la Fédération Nationale des Travaux Publics, les VIL récompensent des opérations de travaux publics créatrices de valeur environnementale, économique et sociale.

Zapping



Repas des séniors

Très attendu, le repas des séniors a rassemblé plus de 1 200 personnes, les 8 et 9 février derniers. Deux dates de repas étaient en effet proposées à nos aînés afin de partager ce moment de convivialité avec le plus grand nombre et dans les meilleures conditions. Concocté par la boucherie-charcuterie Jeannot Estève et servi par Antoine Parra, Maire, les élus, de nombreux bénévoles et le personnel de la Ville d'Argelès-sur-Mer, le repas a ravi les papilles des convives. Ces derniers ont également apprécié le spectacle, digne des plus grands cabarets, proposé entre deux plats par la troupe "Les Oiseaux de nuit" et le bal dansant de clôture.



« Je me suis bien amusé,
c'était un agréable moment.
À refaire ! »



« Je me suis régälée.
Régäl des papilles
et des yeux ».



Le Conseil Municipal des Enfants a pris ses fonctions !



Moment solennel, le 31 janvier dernier à l'Hôtel de Ville pour les membres du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME). Démocratiquement élus, en décembre, par leurs camarades de CM1 et CM2 des écoles Molière et Curie-Pasteur, les 34 jeunes conseillers municipaux ont été installés dans leurs fonctions. Ils sont désormais et jusqu'en mars 2026, les représentants officiels de toute la jeunesse argelésienne ! Pour cette séance d'installation, Frédéric Donnet, Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et référent du CME, avait convié le Maire, Antoine Parra, ses collègues du Conseil Municipal ainsi que les responsables des différents services de la ville. Objectif : expliquer à ces jeunes conseillers le rôle d'élu et le fonctionnement de la municipalité. Parés de leur écharpe tricolore, ils vont désormais devoir débattre, convaincre et s'entendre sur le projet phare de leur mandat au bénéfice des enfants d'Argelès-sur-Mer.



« Le spectacle était digne d'un petit cabaret parisien. L'après-midi est passé trop vite ».



Calie, 10 ans
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

« Je trouve que c'est une bonne expérience d'essayer d'améliorer la vie à Argelès-sur-Mer. J'aimerais proposer une journée portes ouvertes aux sports. Je me dis qu'on pourrait aussi faire des sacs en tissu pour éviter de polluer la planète ».

Zapping

Cérémonie des vœux 2024



Premier grand rendez-vous de l'année, la traditionnelle cérémonie des vœux d'Antoine Parra, Maire, et de son équipe municipale a réuni plus d'un millier de personnes à l'espace Jean-Carrère, le 13 janvier dernier.

Traditionnelle cérémonie qui offre l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur l'année écoulée et se projeter sur celle qui débute. Concernant l'année 2023, « *l'exercice n'est ni des plus enthousiasmants ni des plus glamours* », regrettait Antoine Parra, Maire, avant de dresser le contexte. Un contexte d'instabilité politique, de montée des extrêmes, d'inflation galopante, d'angoisse climatique et environnementale... « *C'est dans ce décor qu'Argelès-sur-Mer continue d'avancer et de construire son avenir* ».

2023, « la municipalité n'a pas baissé les bras »

« *Vous nous avez élus pour agir. Non pour patienter jusqu'à des jours meilleurs... mais pour rendre les jours meilleurs !* », a rappelé Antoine Parra avant d'énumérer les engagements pris en janvier 2023 ; engagements tenus :

- L'ouverture d'un bureau de poste à la plage ;
- La révision légère du PLU pour dégager du terrain communal afin de construire un centre médical de garde ;
- L'aménagement d'une piste cyclable qui relie le quartier Saint-Pierre par la route de Saint-André jusqu'au pont de la Massane ;
- La création d'un rond-point au croisement des avenues de Hürth et de Mongat ;

- La requalification globale du chemin de Charlemagne avec création d'une piste cyclable ;
- Le lancement de la requalification du chemin de Néguebous intégrant une piste partagée (piétons/cyclistes) à l'abri de la circulation depuis le giratoire du lycée Bourquin à celui de Pujols ;
- La mise en place d'une DSP Transport comprenant les petits bus électriques, le transport scolaire et les transports touristiques par petits trains ;
- La réfection de la digue Nord du port.

« *Je ne m'engageais pas, par contre, à réaliser le parking derrière l'école Molière et l'espace pédagogique et ludique. C'est fait quand même* ». Fait quand même aussi : l'ouverture de l'espace France Services (2 bd Herriot) afin de réduire l'éloignement qui s'est installé entre les citoyens et les administrations.

2024, « propulser Argelès vers son avenir »

« *Transformer et propulser Argelès vers son avenir [...] Cette ambition, nous la mettons en œuvre au quotidien, dans le strict respect des exigences environnementales et dans l'anticipation de l'inévitable et souhaitable évolution de nos modes de vie* », revendique Antoine Parra. Parmi les projets qui se poursuivront ou seront initiés en 2024 :

- **La poursuite de l'union de la ville et de la plage via l'aménagement de liaisons douces.** Ainsi les travaux se poursuivent sur le chemin de Néguebous. D'autres débutent sur les avenues Molière et Charlemagne.



Les jeunes violonistes et l'orchestre de l'école municipale de musique ont conquis le public en ouverture de cette cérémonie des vœux.



Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont eux aussi présenté leurs vœux à la population et exprimé leur volonté d'œuvrer pour la solidarité et l'environnement ainsi qu'à la réalisation de projets pour les jeunes. À commencer par le pumtrack.



De nombreux officiels et partenaires étaient présents. Parmi eux : **Clara Thomas**, sous-Préfète de l'arrondissement de Céret ; **Michèle Martinez**, Députée, **Lauriane Josende**, Sénatrice ; **Samuel Moli**, Conseiller régional et Maire de Saint-André ; **Grégory Marty**, Conseiller départemental et Maire de Port-Vendres ; **Vice-Présidents et Maires de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille Illibérés** ; **Laurent Gauze**, Président de la CCI ; **Robert Bassols**, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- **Le projet de requalification du port avec le rehaussement de 80 cm des quais bas** et le recul stratégique du bassin portuaire en anticipation de la montée du niveau de la mer. « *S'agissant du nouveau bassin, nous espérons obtenir l'autorisation de creusement en décembre 2024* ». Ce projet est l'un des 11 lauréats nationaux de l'appel à projets "ports de plaisance et bases nautiques d'avenir", lancé par le Secrétaire d'État chargé de la Mer. Il bénéficie d'une enveloppe d'un million d'euros de la part du CEREMA.

- **L'aménagement d'un pumtrack** pour la jeunesse argelésienne, à deux pas de la mer.

- **Des aménagements utiles à la qualité de vie de nos enfants** : poursuite des travaux d'isolation de l'école Curie-Pasteur et restructuration intégrale de la cour (décroûtage et création d'espaces thématiques en concertation avec les écoliers, les enseignants et les parents d'élèves) pour en faire un îlot de fraîcheur en centre-ville ; réalisation d'un dortoir pour les tout-petits à l'école Herriot. Sans oublier le projet de création d'une cuisine centrale sous gestion communale pour la confection des repas des écoliers et des aînés à partir, le plus possible de produits issus de l'agriculture biologique et/ou de circuits courts.

Tous ces projets, la ville est en capacité de les financer, sans augmenter la part communale des taxes foncières (lire le dossier sur le budget municipal 2024, pages 21 à 27).

« Pour l'immobilisme, je vous l'ai dit, il ne faudra pas compter sur nous ! »

Actualité

La médaille de la ville est décernée à...

La municipalité a souhaité récompenser cette année deux personnalités et quatre associations pour leur engagement, leurs combats et leurs contributions au rayonnement de la ville. Présentations.



L'association FFREEE

Cette association est forte de près de 300 adhérents, tous bénévoles. Son travail de mémoire rayonne bien au-delà de la ville depuis un quart de siècle. Créée en 1999, l'association Fils et Filles des Républicains Espagnols et Enfants de l'Exil (FFREEE) réalise depuis 25 ans, en partenariat avec la Ville, un formidable travail de recueil et de transmission de la mémoire de la Retirada, de l'exil et du camp d'Argelès (lire page 40).



Jean-Marc Bassaget

Il a été le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret du 1er novembre 2019 au 17 décembre 2023. Pendant ces quatre années, Jean-Marc Bassaget a été disponible, à l'écoute des enjeux du territoire et présent aux côtés de la ville sur tous les fronts : sécurité des saisons estivales, période Covid-19, sécheresse, incendies... Chaque fois, élus et services municipaux ont pu compter sur lui. Cette médaille de la ville récompense le sous-préfet qu'il a été mais aussi la personne qu'il est.



Joseph Garrigue

Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la forêt de la Massane pendant 31 ans, Joseph Garrigue a passé le relais en début d'année à Diane Sorel. Scientifique passionné de nature, il a marché d'Argelès-sur-Mer à Paris (du 13 janvier au 1er mars) pour dénoncer l'impact dévastateur des pesticides sur la nature et le vivant ; "L'appel de la forêt". Impact que ses collègues et lui constatent au sein même de la forêt de la Massane, vieille forêt en libre évolution classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2021.



Les associations des commerçants du village, de la plage et du port d'Argelès-sur-Mer

Cette année, la municipalité a souhaité remettre la médaille de la ville aux trois associations des commerçants pour leur témoigner de la fierté du travail collaboratif mené tout au long de l'année dans le seul but de l'intérêt général. Ces dernières années, le regard sur notre ville a changé. Argelès-sur-Mer rayonne. Elle est aujourd'hui une commune dynamique, accueillante, où il fait bon vivre et travailler. Cela, elle le doit aussi à la qualité de ses commerces et donc de ses commerçants.



Ils ont reçu leur première carte d'électeur !

Le 20 mars dernier, Antoine Parra, maire et les élus de la ville d'Argelès-sur-Mer ont eu le plaisir de remettre leur toute première carte d'électeur aux jeunes Argelésiens de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale, au cours d'une cérémonie citoyenne et solennelle. Tous ont également reçu en cadeau la bande dessinée "Missak, Mélinée et le groupe Manouchian. Les fusillés de l'affiche rouge", une histoire de Résistants pour inviter à une prise d'acte conscience sur la fragilité de la démocratie et l'importance de la défendre, notamment, en faisant usage de son droit de vote. Un droit que ces jeunes citoyens vont pouvoir exercer le 9 juin à l'occasion des élections européennes.



« Cette carte est symbolique. Elle marque le passage de l'enfance à l'âge adulte ».



« Je vais enfin pouvoir voter ! »



« La carte d'électeur permet de signifier notre engagement citoyen et de nous exprimer »



**À vos agendas !
Élections européennes,
dimanche 9 juin 2024**



France Services à votre service !



Bernadette Michalak Guimber

Conseillère municipale
Déléguée à la Politique d'inclusion
et d'accessibilité
Relations aux usagers

« La dématérialisation des démarches administratives a perturbé et éloigné de nombreux concitoyens. Notre espace France Services contribue à réduire la fracture numérique et à recréer du lien social, humain, entre notre population, les organismes et administrations ».

L'espace France Services a été officiellement inauguré le 20 mars dernier en présence de Clara Thomas, Sous-Préfète de l'arrondissement de Céret. Ouvert depuis décembre dernier, il accueille chaque jour de nombreux Argelésiens. Preuve, s'il en était besoin, de l'utilité de recréer un lien de proximité entre les citoyens et les administrations publiques.

Nombreux étaient les Argelésiens présents à l'inauguration de France Services, mercredi 20 mars, aux côtés des agents qui les accueillent au quotidien. Ce fut un réel plaisir pour Antoine Parra, Maire, son équipe municipale et les représentants des institutions partenaires France Services, de constater l'intérêt des habitants pour ce nouveau service de proximité. Un service humain et plus que jamais utile pour maintenir le lien entre la population, les administrations et les



organismes publics, à l'ère de la numérisation des relations et des démarches.

CAF, impôts, CPAM, France Travail, Préfecture... Certes la dématérialisation des services publics facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers. Mais pour de nombreux citoyens, peu ou pas à l'aise avec le numérique, elle est un handicap. C'est pourquoi la municipalité d'Argelès-sur-Mer a décidé, l'an dernier, de signer une convention avec l'État pour ouvrir un espace France Services au cœur du village.

À l'accueil, des agents, formés et disponibles, conseillent, répondent aux questions des usagers et les accompagnent dans leurs démarches administratives. Clara Thomas, Sous-Préfète et référente France Services dans les Pyrénées-Orientales, a même ajouté « Surtout, ici, les agents vont au bout du dossier ».



Fin avril : grande rentrée des ateliers numériques !

Avec France Services, l'objectif de la municipalité d'Argelès-sur-Mer est de reconnecter les services publics avec nos nombreux concitoyens éloignés des usages d'internet mais aussi de favoriser l'inclusion numérique de ces derniers. C'est-à-dire : leur permettre de se former à l'utilisation des nouvelles technologies. Séverine Comes, notre conseillère numérique France Services a proposé, en mars, une série d'ateliers collectifs et de séances d'accompagnement individuel. Un premier test réussi avant le déploiement, fin avril, d'ateliers numériques réguliers.

France Services, Argelès-sur-Mer

2 boulevard Herriot

Tél : 04 68 95 34 69

Horaires d'ouverture :

– Lundi, Mardi et Jeudi : de 13h30 à 18h00

– Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

– Vendredi : de 8h00 à 12h00



Jean-Pierre



« Ce lieu, ce service, c'est sensationnel pour des personnes comme moi. J'ai été accueilli avec le sourire et les conseillères m'aident à reprendre la main sur ma papperasse et m'aiguillent sur les démarches à accomplir. Petit à petit, avec leur aide, je retrouve une certaine autonomie ».

Chantal et Gilles



« De plus en plus, on nous oblige à faire nos démarches en ligne, y compris les banques. Grâce aux ateliers numériques, nous allons apprendre à devenir autonome pour réaliser nos démarches en ligne ».

PERMANENCES PARTENAIRES ouvertes à tous

ADIL

Agence Départementale pour
l'Information sur le Logement

1^{er} vendredi du mois

de 9h00 à 12h00

Sur RDV au 04 68 52 00 00

AT 66 Point Budget Conseil

2^{ème} mardi du mois

De 14h00 à 17h00

Sur RDV au 04 68 66 66 20 ou

contact@adil66.org

CAF

Tous les mercredis, de 9h00 à 12h00

Sur RDV au 3230 ou via le site caf.fr

CIDFF 66

Centre d'Information des Droits de la
Femme

2^{ème} lundi du mois

De 14h00 à 17h00

Sur RDV 04 68 51 16 37

ou par mail à : cidff66@orange.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Tous les vendredis, de 8h30 à 12h00

Sur RDV au 06 38 33 76 63 ou par mail

à : floreal.garcia@conciliateurdejustice.fr

FRANCE VICTIMES 66

4^{ème} jeudi du mois

De 14h00 à 17h00

Sur RDV au 04 68 34 92 37 ou par mail

à : contact@france-victimes66.fr

PARENTHÈSE

Tous les mercredis

De 14h00 à 18h00

Sur RDV au 04 68 35 01 09

UDAF 66

Union Départementale des Associations
Familiales

2^{ème} jeudi du mois

De 14h00 à 17h00

Sur RDV au 04 68 64 73 91 ou par mail

à : istf@udaf66.fr

CAUE 66

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
d'Environnement

3^{ème} vendredi du mois

De 9h00 à 12h00

Avec ou sans RDV

RDV au 04 68 34 12 37

ou par mail à contact@caue66.fr



Bientôt une nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers

La première pierre du futur centre d'incendie et de secours (CIS) d'Argelès-sur-Mer a été officiellement posée le 19 mars dernier. Très attendue par les sapeurs-pompiers argelésiens et les élus du territoire, cette future caserne devrait être mise en service avant l'été 2025.

Les travaux de construction du futur CIS d'Argelès-sur-Mer ont débuté en novembre dernier, à proximité immédiate du giratoire de Saint-André. « Jamais, de mémoire, je n'ai posé une 1ère pierre sur un chantier aussi bien avancé », a apprécié Clara Thomas, Sous-Préfète de l'arrondissement de Céret lors de l'inauguration officielle du chantier, en présence de nombreux élus et sapeurs-pompiers. Sauf aléas, les sapeurs-pompiers d'Argelès-sur-Mer pourront prendre possession de leur nouveau centre en mai 2025. Tous sont impatients.

7,5 millions d'investissement



Image de synthèse © Archi Concept

La municipalité d'Argelès-sur-Mer a cédé gracieusement le terrain au Département des Pyrénées-Orientales pour lui permettre de doter le territoire d'une infrastructure à la hauteur de ses besoins et à la dimension des femmes et des hommes qui, au quotidien, portent secours et assistance à la population. Coût du projet : 7,5 millions d'euros. Comme l'actuelle caserne, le nouveau CIS d'Argelès-sur-Mer couvrira en 1er appel les communes d'Argelès-sur-Mer, Saint-André et Sorède. Il est dimensionné pour accueillir dans les meilleures conditions jusqu'à 110 sapeurs-pompiers.

Le CIS d'Argelès-sur-Mer en quelques chiffres

93 sapeurs-pompiers,
dont 85 sapeurs-pompiers volontaires

25,8 % de femmes

2 936 sorties en 2023



« Ce magnifique outil complète notre projet global de service public de proximité ».

Antoine Parra, Maire d'Argelès-sur-Mer



« Jusqu'à présent, nous avons la chance d'être particulièrement bien aidés par la municipalité. Des entreprises mettent aussi à disposition leurs installations et leurs équipements pour nous permettre de nous entraîner ».

Capitaine Marie-Aude Martin,
responsable du CIS d'Argelès-sur-Mer





Antoine Casanovas

4^{ème} ADJOINT

Délégué à l'Urbanisme

« Argelès-sur-Mer est une ville attractive. Sa population active augmente régulièrement (+6,1% ces 20 dernières années). Nous nous devons de maintenir cette attractivité tout en répondant aux contraintes réglementaires quant à l'occupation des sols (zéro artificialisation nette en 2050). Pour cela nous privilégions le développement intramuros, en contrôlant l'impact des constructions nouvelles, tant en nombre que sur le plan visuel. Nous fixons des limites de hauteur (un étage maximum de plus que la construction la plus basse des environs) et sollicitons l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Nous favorisons l'amélioration de l'habitat existant et transformons des locaux inoccupés du centre-ville en appartements pour la location et l'accession à la propriété. Nous facilitons les déplacements en créant des zones piétonnes et des cheminements doux, tout en facilitant le stationnement. Cette amélioration du cadre de vie et le développement contrôlé de l'habitat s'accompagnent d'un élan économique et touristique.

Nous sommes fiers de travailler à cet équilibre entre développement résidentiel, économique et préservation de notre environnement naturel remarquable, pour que nos jeunes, nos enfants, puissent travailler et bien vivre à Argelès-sur-Mer ».

VRAI / FAUX

De nombreuses questions et affirmations circulent sur les réseaux sociaux et dans les rues d'Argelès-sur-Mer à propos du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le conseil municipal le 10 mars 2022. Vraies informations, fausses rumeurs, règles... La Ville fait le point.



Plan local d'urbanisme : la ville démêle le vrai du faux

« Le Préfet, la loi, le PLU obligent le Maire à délivrer tous les permis de construire ». Vrai ou faux ?

Vrai : Le PLU fixe les règles du développement urbain dans le respect des lois et règlements qui lui sont supérieures. Ces règles servent à l'instruction des demandes de permis de construire.

Vrai aussi : Argelès-sur-Mer étant doté d'un PLU, l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est bien le Maire.

Faux : Le Préfet n'oblige pas le Maire à signer tous les permis de construire. Par contre, le Préfet est le représentant de l'État sur le territoire et le garant du respect des lois et réglementations nationales. À ce titre, il figure parmi les personnes publiques qui ont été associées à l'élaboration du PLU. Il a assuré le contrôle de légalité, en vérifiant que le document approuvé ne soit pas entaché d'illégalité tant sur la forme que sur le fond.

Faux également : Le Maire ne délivre pas tous les permis de construire. Il n'accorde que ceux qui répondent aux exigences du PLU et aux contraintes réglementaires qui s'imposent (ex : plan de prévention des risques inondations).



« Le Maire peut, s'il le veut, refuser un permis de construire ».
Vrai ou faux ?

Faux ! Le maire n'exerce pas ce pouvoir de manière discrétionnaire, ni selon son bon vouloir. Il est tenu par les règles d'urbanisme, de sorte que si un projet de construction respecte ces règles, il ne peut pas s'y opposer. Un refus serait non seulement illégal, mais engagerait la responsabilité de la commune. Les arguments tels que "ce n'est pas joli", "ça ne correspond pas à Argelès la naturelle", "ça dénature le paysage..." ne sont malheureusement pas des motifs de droit justifiant un refus de permis de construire. Excepté dans le périmètre de protection des monuments historiques. Dans ce cas, le Maire suit l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

« La municipalité fixe les règles comme elle veut dans le PLU ».
Vrai ou faux ?

Faux : Contrairement aux propos qui circulent ici et là, la municipalité ne peut pas écrire le PLU comme bon lui semble. Comme tout document d'urbanisme, le PLU doit appliquer à la lettre les règles qui lui sont

imposées par les lois et règlements et respecter les orientations d'autres documents dits de rang supérieur (ou documents supra), dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Littoral Sud. C'est ce qu'on appelle "la hiérarchie des normes" (voire page 21). Un PLU qui ne tiendrait pas compte des règles imposées par ces documents se verrait refusé par le Préfet. S'appliquerait alors le règlement national d'urbanisme. Or, ce dernier fixe moins de règles contraignantes que l'actuel PLU de la ville d'Argelès-sur-Mer.

Vrai : La municipalité a inscrit dans le PLU des règles supplémentaires, plus contraignantes, pour freiner l'inflation de projets d'immeubles à défaut de pouvoir l'empêcher. Tous les documents supra imposent en effet aux communes de favoriser la densification de l'existant dans leur PLU plutôt que la consommation d'espaces vierges à l'extérieur. D'ailleurs, d'ici 2050, il ne sera plus possible d'artificialiser ne serait-ce qu'un mètre carré supplémentaire. C'est l'objectif ZAN.



Que signifie l'objectif "ZAN" ?

La loi Climat et résilience de 2021 fixe l'objectif de réduire progressivement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (moins 50% d'ici à 2031) pour atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols en 2050. Il s'agit donc de repenser l'aménagement du territoire et l'urbanisme à travers le prisme de la sobriété foncière. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Cependant, toute nouvelle artificialisation devra être compensée, à proportion égale, par des opérations de renaturation.

Artificialisation des sols : définition.

L'artificialisation est désormais définie dans le code de l'urbanisme comme étant « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » (article 192 de la loi Climat et résilience).

Qu'est-ce que la densification ?

La densification c'est, d'une manière générale : accueillir plus d'habitants dans un espace donné. La densification peut consister à bâtir sur des parcelles existantes

(en fond de jardin, en hauteur), à bâtir des logements collectifs dans des interstices du bâti existant, ou à réhabiliter des bâtiments existants pour y construire plusieurs logements. Le principe est de faire la ville sur la ville, de créer plus de toits là où il y en a déjà, afin de limiter au maximum l'étalement urbain sur des espaces naturels et agricoles.

« La municipalité a la volonté de bétonner ». Vrai ou faux ?

Faux. Le PLU de la ville d'Argelès-sur-Mer a créé de nouvelles zones naturelles, remarquables et protégées. Il sanctuarise le corridor écologique du Tamariguer. Les terres arables en bord du Tech y sont classées "zones agricoles protégées". Le bois des Pins et le bois de la Sorède, notamment, ont été classés pour assurer leur préservation. Le secteur naturel boisé des Albères est désormais réservé aux activités agropastorales. Des zones naturelles ont été créées à proximité et au sein des zones urbanisées pour faire entrer la nature dans la ville. Soucieuse de renaturaliser la commune, la municipalité inclut des aménagements végétalisés dans tous ses projets et élabore aussi actuellement un schéma directeur des espaces verts assorti d'une charte de l'arbre qui permettront notamment d'imposer certaines mesures aux lotisseurs. La municipalité exerce également son droit de préemption sur les terrains situés dans les zones naturelles (ex : la Joncasse) pour prévenir la cabanisation et conserver le caractère naturel de ces espaces.

« Le projet de Maison de Santé participe à la bétonisation ». Vrai ou faux ?

Faux. La commune d'Argelès-sur-Mer a décidé de faire évoluer son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de se laisser l'opportunité de créer une maison médicale sur l'actuelle Esplanade du Roussillon, et ainsi permettre l'éventuelle création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à l'échelle d'un territoire plus large. Le terrain concerné appartient à la Ville d'Argelès-sur-Mer. Situé au cœur de la zone urbanisée du secteur plage, il est actuellement un parking déjà imperméabilisé, artificialisé ; on ne peut donc pas parler de bétonisation.

Libre à chacun de déterminer ce qui va dans le sens de l'intérêt général : disposer d'un parking pour l'usage saisonnier de quelques-uns ou d'une maison médicale au bénéfice du plus grand nombre.

« La Ville privilégie les résidences secondaires ». Vrai ou faux ?

Faux. Dans les zones urbanisées, la Ville exerce ponctuellement son droit de préemption. Ainsi rue du 14 Juillet, elle a préempté trois bâtiments pour la création de logements au profit de jeunes travailleurs.

Dans les zones à urbaniser, là où elle prévoit la création de nouveaux quartiers, la Ville impose aux promoteurs des règles de mixité sociale. Par exemple, le futur quartier qui devrait voir le jour entre la zone d'activité et le bois de la Sorède prévoit entre 200 et 220 logements à loyer modéré dont 15% dédiés à l'accession sociale à la propriété.

La ville d'Argelès-sur-Mer a créé de nouvelles zones naturelles, remarquables et protégées.

57 dossiers de demande de permis de construire ont été déposés entre le 1^{er} août 2023 et le 29 février 2024 ; **18 ont déjà été refusés.**

-37% de surfaces urbanisables
Le PLU d'Argelès-sur-Mer 2019-2028 réduit l'enveloppe foncière de l'urbanisation de 37% par rapport à la période 2009-2019.

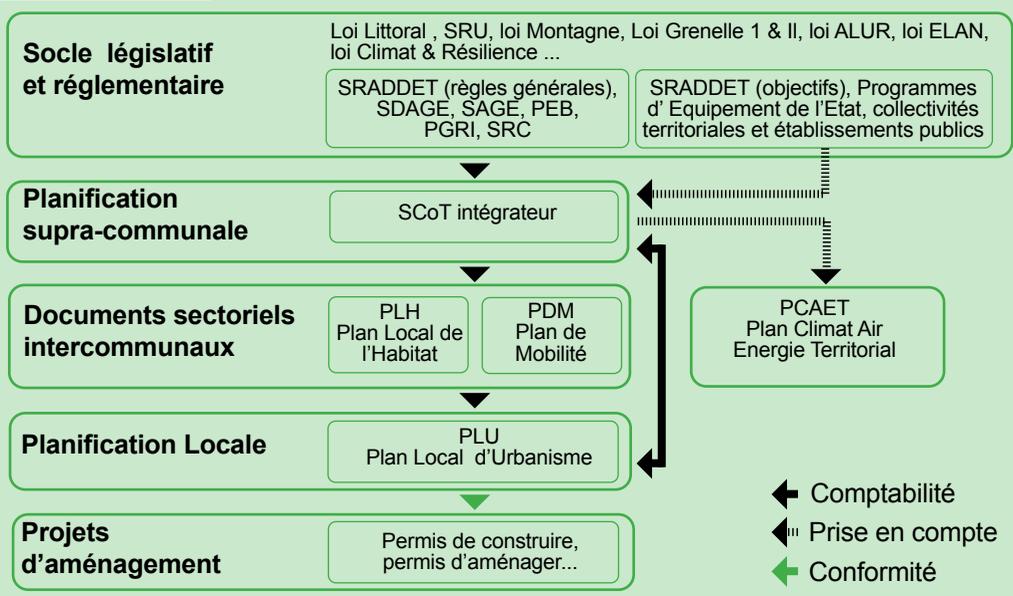
+ 33 hectares de zones naturelles, remarquables et protégées créées

640 arbres plantés depuis 2020

84 422 € investis en 2023 pour la végétalisation de la commune

À savoir...

LA HIERARCHIE DES NORMES



PEB : Plan d'Exposition au Bruit - **PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire - **SRC** : Schéma Régional des Carrières

REVUE DE CHANTIERS

Parking du Priou ▶

Les services municipaux des espaces verts et de la voirie travaillent de concert à faire du Priou un parking mieux structuré, grâce au végétal. Le terrain a été aplani et 93 arbres ont été plantés. Il s'agit d'essences sélectionnées pour leur bonne résistance à la sécheresse : chêne pédonculé, frêne commun, tilleul à petites feuilles, platane à feuilles d'érable, copalme d'Amérique...



Chemin de Néguebous ▶

La requalification du chemin de Néguebous s'est poursuivie, entre les campings Les Abricotiers et Argelès Vacances. Débutée en novembre dernier, cette deuxième phase vient d'ailleurs de s'achever. Ainsi, du giratoire du lycée Bourquin au camping Argelès Vacances, la chaussée a été entièrement refaite et une piste partagée (piétons/cyclistes) a été aménagée à l'abri de la circulation routière. La troisième et dernière phase de la requalification, jusqu'au camping du Clos du Thym, devrait débiter cet automne.



École Curie-Pasteur ▶

Les travaux d'isolation avancent bon train à l'école Curie-Pasteur et devraient être achevés cet été. Depuis février, les entreprises ont procédé à l'isolation des vides-sanitaires et des combles, remplacent progressivement toutes les huisseries et posent des panneaux isolants en façade. Le bâtiment annexe est désormais entièrement isolé. Les travaux de pose d'isolant se poursuivent à l'extérieur de l'enceinte de l'école, côté avenue du Marasquer, à des horaires adaptés pour réduire au maximum les nuisances pour les élèves et leurs enseignants.



Chemin de Palau ▶

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille a engagé en janvier dernier des travaux d'aménagement de la voirie sur le chemin de Palau del Vidre, au départ du carrefour avec l'avenue d'Hürth. Au programme de ce chantier qui devrait s'achever fin avril : réalisation d'un réseau d'eau pluviale, réfection de la voirie, création de trottoirs et de places de stationnement et aménagement d'espaces verts.





◀ Avenues Molière et Charlemagne

Le chantier de requalification totale des avenues Molière et Charlemagne va débuter et devrait s'achever en mars 2025. Objectif : faire de cet axe structurant de la ville un espace de circulation apaisé et davantage végétalisé. Mené de concert par la Communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibérès et la Ville d'Argelès-sur-Mer, le projet prévoit :

- La réhabilitation et le redimensionnement de la canalisation de collecte et d'acheminement des eaux usées de l'avenue Molière
- L'effacement des câbles réseaux Enedis / Orange
- Le déploiement du réseau fibre et vidéo de la ville d'Argelès-sur-Mer
- La requalification globale de la voie, du giratoire de la Médaille Militaire à celui de Pujol, avec l'aménagement de deux plateaux traversants pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse sur cet axe et la création d'une piste mixte (cycles-piétons) bidirectionnelle sécurisée sur l'ensemble du linéaire
- L'aménagement de 88 places de stationnement en pavés drainants
- Remplacement des lanternes d'éclairage public
- La plantation de 112 arbres, 120 arbustes et 160 plantes vivaces sur l'ensemble de cet axe ; plus 60 plantes grimpantes sur le mur du stade Gaston-Pams.

Première phase :

De mars à mai 2024, la CC ACVI interviendra sur un tronçon compris entre la piscine et le chemin des Conques.

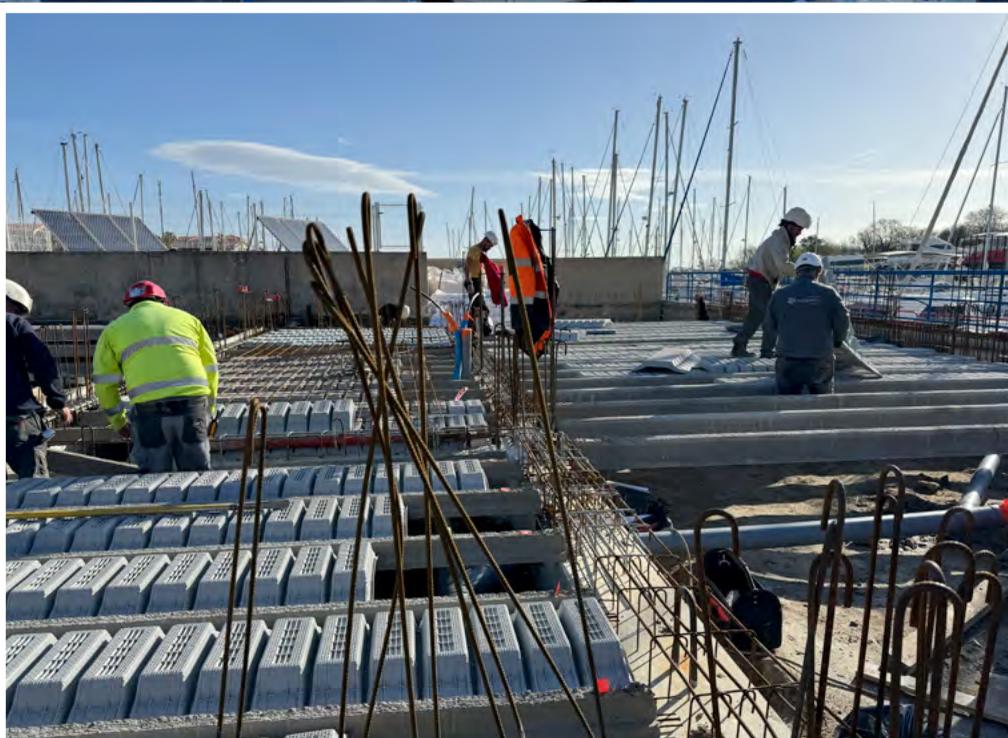
La Ville interviendra, elle, de mars à fin juin sur l'avenue Charlemagne, du giratoire de la Médaille Militaire à celui de l'UNC (piscine).

Le temps des travaux, la circulation sera mise en sens unique (sens giratoire de la Médaille Militaire vers Pujol). Toutefois, une circulation alternée par feu tricolore sera ponctuellement mise en place lors des phases de travaux le permettant.

▲ Rues Coubertin et Crabos

Le réaménagement des rues Coubertin et Crabos est en cours. Les travaux consistent en l'aménagement de places de stationnement en revêtement perméable, la création de trottoirs aux normes, la plantation d'arbres ainsi qu'en la réfection de la voirie. Ils devraient s'achever à la fin du mois de mai.

Maison de la Mer



La construction de la Maison de la Mer a débuté en décembre dernier. Les terrassements sont terminés. Des pieux de fondations ont été posés pour assurer l'assise du futur bâtiment. Les travaux de réseaux (eau potable collecte d'eaux usées, électricité...) sont en cours. Suivra le chantier d'isolation du plancher et la réalisation de ce dernier. Début avril, la Maison de la Mer commencera à sortir de terre.

Bâtiment à énergie positive certifié "bâtiment durable Occitanie" à toiture végétalisée et installations photovoltaïques, la Maison de la Mer accueillera la nouvelle capitainerie du port d'Argelès-sur-Mer et le siège du Parc naturel marin du golfe du Lion. L'esplanade végétalisée qui l'accompagnera et se poursuivra jusqu'en toiture créera une nouvelle perspective vers le port depuis la voirie existante.

À ce jour, la réception de ce projet exemplaire est prévue pour la fin juin 2025.

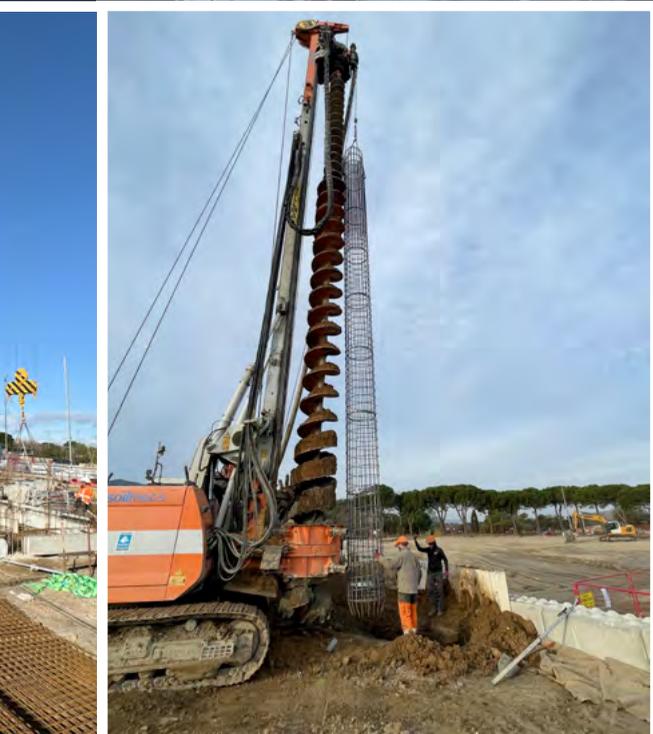
Office municipal de Tourisme



Place de l'Europe, le chantier de rénovation et de modernisation* de l'Office de Tourisme vient de débuter. L'intérieur du bâtiment a été intégralement vidé et les parois ont été démontées. En extérieur, les engins s'activent pour terrasser et préparer le terrain à l'extension du bâtiment et l'aménagement du parvis. Bientôt, les parois vitrées seront démontées. Cet été, l'Office de Tourisme devrait, en façade, donner à voir sa nouvelle physionomie. Les travaux se concentreront alors en intérieur (isolation, agencements, peintures...), pour gêner le moins possible les estivants. La livraison du chantier est prévue cet hiver, sauf aléas.

Les accueils de l'OMT :

En attendant, les équipes de l'Office de Tourisme vous donnent rendez-vous tantôt au village, tantôt dans leur "box plage" sur l'esplanade Charles Trenet, mais aussi un peu partout dans la commune à côté de leur triporteur.



Equipe Accueil : Margot, Lana, Diane, Ismail, Marie José, Loane, Jordy, Stéphanie et Jalane.

Informations pratiques liées au chantier :

- Le parking des plaisanciers a été déplacé sur une partie de la zone technique portuaire
- Un cheminement piétons/vélos est mis en place le long de l'exutoire du Priou pour accéder aux quais bas du port.

Le projet Maison de la mer bénéficie déjà du soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, de France Relance et de l'ADEME, agence de la transition écologique. D'autres demandes de subventions sont en cours d'instruction auprès de différents organismes.

Du 25 mars au 30 juin

Du lundi au samedi :

- De 9h30 à 12h30 au Village (rue du 14 Juillet)
- De 14h30 à 18h30 à la "box plage" (esplanade Charles Trenet)

Dimanches et jours fériés :

- de 9h30 à 12h30, à la "box plage"

* Lauréat de l'appel à projet « Tourisme, Mer et Littoral », la rénovation de l'Office de Tourisme bénéficie de subventions de l'État et de la Région Occitanie au titre du Plan Littoral 21, ainsi que du Département des Pyrénées-Orientales.



La Ville récupère les eaux d'AlberAquatic et du Parc Aventure

Dans le contexte actuel de sécheresse persistante, la Ville d'Argelès-sur-Mer investit dans des citernes souples pour stocker et réutiliser les eaux de deux donateurs volontaires : la piscine intercommunale et le Parc Aventure.

Afin de mieux exploiter les ressources d'eau disponibles et lutter contre les effets multiples de la sécheresse, la Ville d'Argelès-sur-Mer met en place un plan de réutilisation des eaux de piscine.

Deux donateurs d'eau se sont associés à ce projet : la piscine intercommunale et le Parc Aventure.

Ces deux structures sont tenues, par obligations sanitaires et réglementaires, de renouveler chaque jour une partie de leur eau de baignade (minimum 30L par jour et par baigneur). Cette eau, déchlorée, peut être réutilisée pour d'autres usages. Afin d'exploiter cette ressource disponible et contribuer à la préservation de la ressource hydrique, la Ville d'Argelès-sur-Mer va acquérir quatre citernes souples et un camion-citerne d'occasion d'une contenance de 10 à 15m³.

Ces réserves d'eau sont destinées à la lutte contre les incendies, l'arrosages des jeunes arbres, des terrains de sport et à l'entretien de la ville.



Les citernes souples

800 m³ connectée au Parc Aventure
690m³ connectée à la piscine intercommunale
400m³ au centre technique municipal | alimentées par
100 m³ sur la zone technique du port | camion-citerne

Volumes d'eau déchlorée disponibles

Piscine AlberAquatic : 50 m³/semaine, soit 2 050 m³/an
Parc Aventure : 1 800 m³/an



Budget 2024



Julie Sanz,

1^{ère} Adjointe

Finances, Budget et Tourisme

« Le budget primitif 2024, adopté en Conseil municipal le 1^{er} février dernier est un budget à la fois maîtrisé et à la hauteur de nos ambitions pour la ville d'Argelès-sur-Mer et ses habitants. La bonne gestion mise en place nous permet de poursuivre notre dynamique d'investissements pour consolider le patrimoine argelésien et engager la ville sur la voie de la transition écologique. Cela sans augmentation du taux communal d'imposition ! C'était une volonté de notre équipe municipale que de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des Argelésiens. Nous sommes fiers d'y parvenir pour la deuxième année consécutive.

Cependant, le contexte actuel et l'accroissement des contraintes qui pèsent sur les collectivités nous obligent à adapter et à phaser notre politique. Ainsi cette année, nous poursuivrons la rénovation de nos bâtiments communaux (écoles, complexes sportifs, Hôtel de Ville, Hôtel de Police, équipements sociaux...). Il s'agit là d'investissements dynamiques, d'une mise de fonds pour réaliser des économies d'énergie tout en offrant un meilleur confort et une meilleure qualité d'usage à tous - qu'il s'agisse des associations et de leurs adhérents, du personnel municipal, des écoliers et de leurs enseignants...

Outre les grands projets en cours, comme la construction de la Maison de la Mer et la rénovation de l'Office de tourisme, nous continuerons également cette année à investir massivement en faveur des mobilités douces et à adapter la ville aux besoins et attentes de ses habitants comme de ses visiteurs.

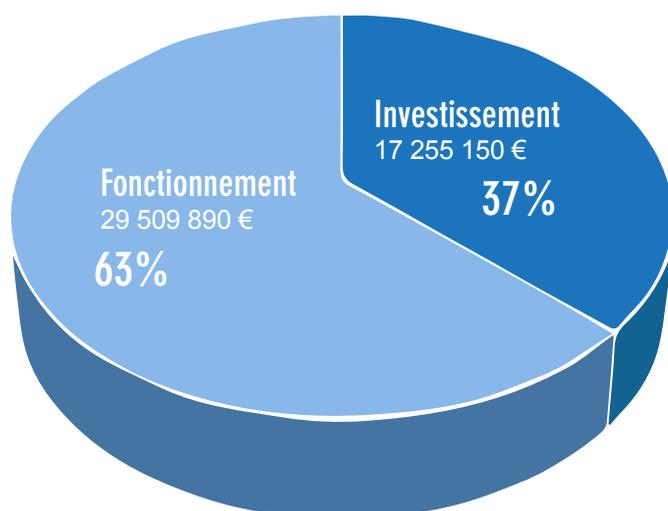
Les investissements 2024 seront largement présentés et détaillés fin juin, lors du vote de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2023-2026. Il sera d'ailleurs mis à jour tous les ans pour continuer à assurer une parfaite maîtrise budgétaire ».



Vue d'ensemble du budget principal 2024 de la Ville d'Argelès-sur-Mer 46 765 040 €

Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes de la ville d'Argelès-sur-Mer. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services... En recettes, il s'agit des recettes fiscales, des dotations versées par l'État, des tarifs acquittés par les usagers de certains services publics...

Le budget d'investissement regroupe les dépenses ayant vocation à préserver, accroître et/ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment la création de nouveaux services et/ou équipements, l'acquisition de nouveaux matériels et mobiliers... Ces opérations sont financées par le Fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement, les subventions de différentes collectivités et organismes, le produit des cessions, l'autofinancement et l'emprunt.



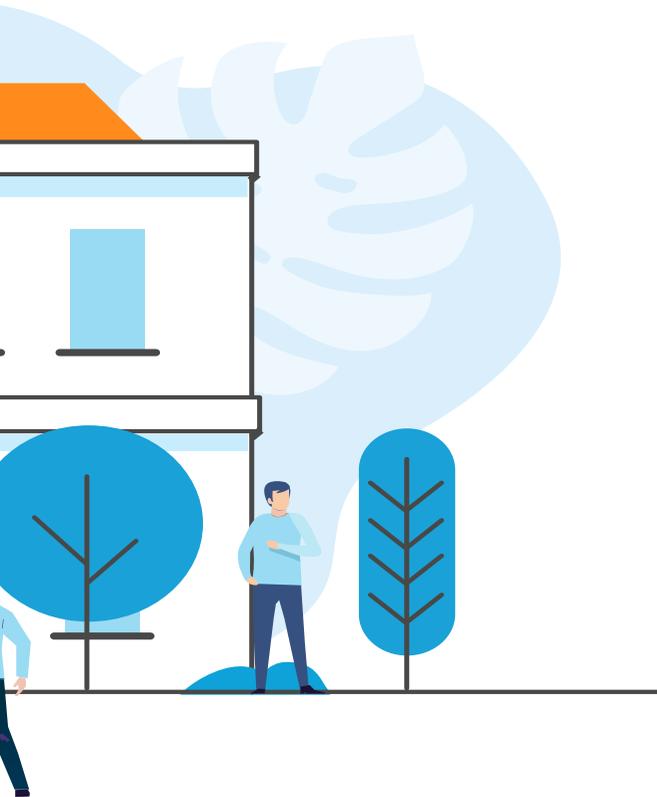
Les recettes de la Ville

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2024 sont en progression de 9% par rapport à celles du budget primitif 2023. Ce sont les postes relatifs aux impôts et taxes qui progressent le plus.

Les **opérations d'investissement** sont financées par le FCTVA et la Taxe d'aménagement, les subventions des différentes collectivités et organismes, le produit des cessions, par l'autofinancement et par l'emprunt. Ce dernier constitue la variable d'ajustement qui sera révisée lors du budget supplémentaire 2024.

Atténuations de charges	0,407%
Produits des services	4,206%
Fiscalité Locale	69,425%
Impôts et Taxes	4,786%
Dotations et participations	14,692%
Autres produits de gestion courante	6,134%
Produits financiers	0,002%
Produits spécifiques	0,010%
Opérations d'ordre entre sections	0,339%

Dotations (dt FCTVA et TA)	17,491%
Emprunt	50,535%
Subventions d'Investissement	15,648%
Produits des cessions	5,795%
Virement de de la section de Fonctt	5,605%
Opérations d'ordre entre sections	4,057%
Opérations d'ordre INTRA sections	0,869%



« un budget maîtrisé et à la hauteur de nos ambitions ! »

Les leviers de maîtrise du budget

Pour maîtriser le budget, il existe deux moyens :

- Maîtriser les dépenses, en sachant que certains paramètres ne sont pas du ressort de la ville (hausse du coût de l'énergie, augmentation du SMIC et du point d'indice),
- Optimiser les recettes. L'État diminuant petit à petit sa participation, cela passe par les impôts, les taxes et les demandes de subventions.

Parmi les solutions de maîtrise mises en place à Argelès-sur-Mer :

- Optimisation des tournées et des déplacements pour réduire la consommation de carburant
- La recherche de solutions pour économiser l'eau
- La majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Levier fiscal actionné uniquement sur les résidences secondaires !

Pour la municipalité, les Argelésiens ne doivent pas assumer seuls la totalité des investissements qui participent à embellir la ville et à accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions. Afin de rééquilibrer la participation de l'apport touristique aux dépenses de la commune, le Conseil municipal a saisi l'opportunité offerte par l'État de pouvoir majorer la THRS, sans toucher aux taxes foncières.

+0% de taxe foncière

La municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB). Ceux-ci demeurent respectivement à 39,28% et à 44,62%. Il s'agit de ne pas impacter davantage les finances des ménages argelésiens.

Résidences secondaires

Le 28 septembre 2023, le Conseil municipal a voté la majoration de 60% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, due au titre des logements meublés.

Cette majoration de la THRS, effective en 2024, est un moyen à disposition de la commune pour inciter à la conversion d'une partie du parc locatif en location à l'année et pour se doter de recettes significatives pour développer une politique du logement.

Investissement

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2024 s'élève à 17 255 150 €, dont plus de 13 millions d'euros sont liés aux projets politiques portés par la municipalité pour transformer la ville, améliorer le bien-vivre ensemble et développer le dynamisme du territoire. Voici l'affectation, par politique publique, de ces 13 050 000 €.



10,96%

Actions pour la jeunesse et les jeunes travailleurs

Comprend la requalification thermique de l'école Curie-Pasteur et le lancement de la construction d'une cuisine centrale.



10,37%

Une économie dynamique, un tourisme quatre saisons

Correspond aux travaux de rénovation et de modernisation de l'Office de Tourisme.



4%

Promotion du sport, de la culture et de la mémoire dans une ville qui évolue

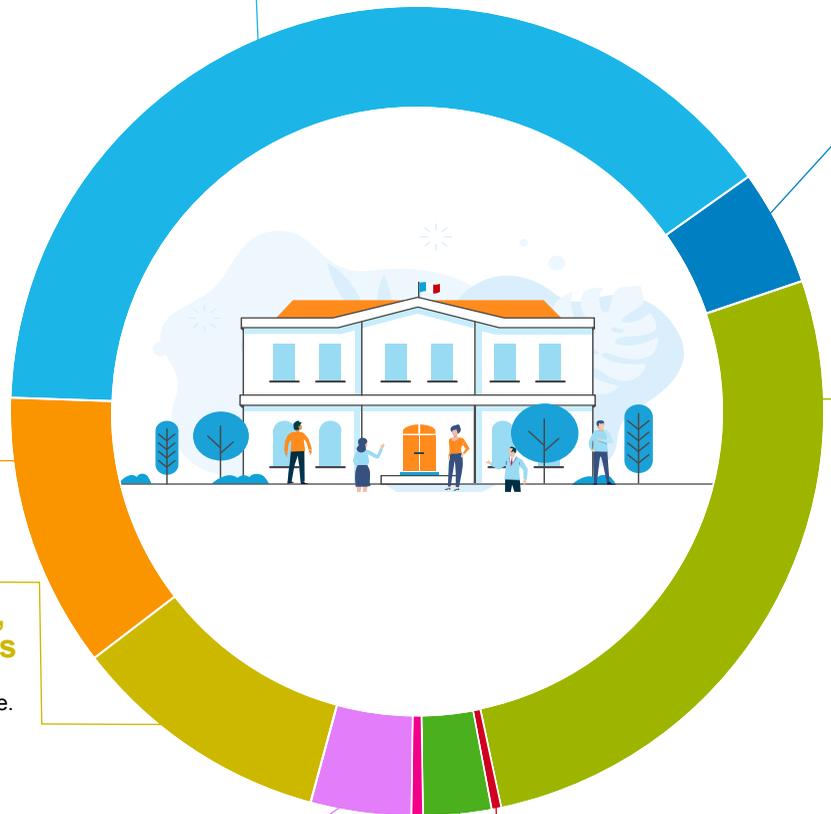
Inclut des travaux dans les équipements sportifs (à hauteur de 290 000 €), la réhabilitation du patrimoine communal (musée et autres bâtiments) et la restauration du mur de la bergerie Pujols.



39,62%

Rayonnement de l'espace marin dans un espace communal

Regroupe la construction de la Maison de la Mer, l'aménagement de la promenade du front de mer ainsi que des périphériques du port.



0,44%

Réduction des inégalités sociales et de santé

Comprend des travaux de réhabilitation et d'aménagement d'équipements sociaux communaux.





4,62%

Renforcement de la proximité des services publics

Inclut la réhabilitation de l'Hôtel de Police, la modernisation de l'Hôtel de Ville et la réfection des allées du cimetière.



26,90%

Promotion d'une mobilité douce et intégrée dans un espace public intègre

Correspond aux travaux de requalification de voiries incluant l'aménagement de pistes cyclables et/ou voies partagées, aux chantiers de rénovation de chaussées, d'enfouissement de réseaux, etc.



0,37%

Une ville sûre et propre

Correspond à l'extension du dispositif de vidéo-protection.



2,72%

Écologie réelle du quotidien et défis d'avenir

Regroupe les interventions nécessaires à la préservation des espaces naturels et à la prévention des inondations (travaux hydrauliques, berges de la Massane...), l'aménagement de jardins familiaux ainsi que la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Les 3 budgets annexes



Outre le budget principal, la Ville d'Argelès-sur-Mer dispose de trois budgets annexes relatifs à des équipements et des services. Tous sont à l'équilibre (dépenses et recettes égales tant en fonctionnement qu'en investissement) et ont été adoptés le 1^{er} février dernier par le Conseil municipal.

Budget Camping municipal Le Roussillonnais : 3 570 310 €.

Ce budget prévoit notamment la sécurisation des zones refuge, rendue obligatoire par le plan de prévention des risques inondations ainsi que la poursuite de la rénovation des réseaux d'eau potable (chasse aux fuites).

Budget Port de plaisance : 5 972 000 € dont 3 155 000€ d'investissements en partie dédiés à la réhausse des quais afin d'anticiper la surélévation du niveau de la mer.

Budget des Mobilités-Transports : 2 818 960 €

Créé le 16 décembre 2021 par délibération du conseil municipal, ce budget regroupe le service des transports scolaires et la régie des parkings.



Résidence Habitat Jeunes Travaillleurs

Judi 14 mars, ont été posées les “premières pierres” symboliques de la future résidence Habitat Jeunes Travaillleurs, boulevard Herriot en présence de nombreuses personnalités. Toutes les parties prenantes de ce projet étaient en effet représentées* aux côtés de Clara Thomas, Sous-Préfète de l’arrondissement de Céret, et d’Antoine Parra, Maire d’Argelès-sur-Mer et Président de la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris.

1^{ère} pierre en faveur de l’autonomie des jeunes

Sur le terrain de l’ancien bâtiment Herriot (logements de fonctions) cédé gracieusement par la Ville d’Argelès-sur-Mer, Habitat Perpignan Méditerranée et ses partenaires vont construire un véritable lieu de vie, d’apprentissage et d’émancipation pour les jeunes qui aspirent à construire leur avenir. Cette résidence labellisée “Foyer Jeunes Travaillleurs” sera gérée par la Ligue de l’enseignement 66.



Elle devrait accueillir ses premiers locataires au cours de l’été 2025 ; des jeunes de 18 à 25 ans avec un projet personnel et professionnel.

La Résidence Habitat Jeunes d’Argelès-sur-Mer comprendra 30 logements locatifs sociaux T1, des bureaux, une plateforme de services (emploi, formation, santé...), une salle commune, une laverie, un local à vélo... Le tout au cœur de la ville !



* Bernard Vial, Président d’Habitat Perpignan Méditerranée ; Ali Kavak, directeur général de Kavak Groupe ; Michel Barthes, Président de la Ligue de l’Enseignement 66 ; Guy Durand, Président du CRAL ; Jérôme Capdevielle, Président de la CAF des Pyrénées-Orientales ; Samuel Moli, Conseiller régional de la Région Occitanie ; Toussaint Calabrière, Vice-Présidente du Département des Pyrénées-Orientales et Julie Sanz, 1^{ère} Adjointe au Maire et Conseillère départementale du canton Côte Vermeille.

Hébergement des travailleurs saisonniers : la Ville accompagne les propriétaires

Un logement à louer ? Faites-vous connaître !

Dans le cadre du projet "Hébergements à destination des travailleurs saisonniers", accompagné par l'État, la Ville d'Argelès-sur-Mer* a réalisé un premier état des lieux auprès des employeurs et des travailleurs saisonniers fin 2023. Il s'agissait de mieux cerner leurs problématiques et leurs besoins pour la saison à venir.

Plus de 1 000 saisonniers cherchent, chaque année à se loger sur la station le temps de leur contrat. Les principales durées de contrat sont de 6 mois (en majorité) et de 2 mois pour les renforts de juillet-août. Pour ces CDD, l'accès au logement "classique" s'avère difficile, c'est même un frein à la signature du contrat. Le risque est de ne pouvoir avoir accès aux compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'économie locale.

Conscients que pour recruter du personnel qualifié, motivé et fidèle, il faut pouvoir les héberger, certains employeurs se sont organisés pour proposer eux-mêmes un logement dans leur offre d'emploi; mais tous ne le peuvent pas, dans ce cas ils travaillent de concert avec la Ville pour avoir accès à d'autres solutions. Directrice du projet, Elisa Strédél-Laurent s'attache actuellement à recenser les particuliers prêts à louer un logement à un travailleur saisonnier.

Vous disposez d'un logement libre toute ou partie de la saison et souhaitez savoir si vous pouvez prétendre au programme d'accompagnement sécurisé de la Ville ? Contactez Elisa. Elle vous fixera un rendez-vous pour une visite du logement.

Elisa Stredel-Laurent :

e.stredel@ville-argelessurmer.fr ou 06 79 87 30 79



* La Ville d'Argelès-sur-Mer est chargée notamment de mettre en œuvre de manière opérationnelle le projet démonstrateur de la CC ACVI, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Rénovation des copropriétés et des meublés touristiques du littoral d'Occitanie".

Projet de tiers-lieu solidaire : joignez-vous à la réflexion !

Tandis que la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers est en cours de construction, route de Saint-André, la municipalité prépare la reconversion de l'actuelle caserne (bâtiment communal) et des espaces adjacents. L'équipe municipale s'oriente vers un projet de tiers-lieu solidaire, co-écrit avec les habitants, et dont il faut encore préciser le contenu.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Un lieu ouvert à tous où se rencontrent les habitants. Un lieu convivial, d'apprentissage et de créativité, qui accueille

une diversité d'acteurs économiques, associatifs, culturels, participant à l'attractivité et au dynamisme de la ville. Un lieu vivant, animé, avec une programmation variée. Un lieu qui peut abriter des espaces artistiques, de travail, de réunion, de restauration, des boutiques, des ateliers...

Ce projet vous intéresse ?

Vous aimeriez vous impliquer dans ce projet, proposer des idées d'activités, héberger votre structure ?

Participez à la réflexion et à l'écriture collective, en contactant notre chargée de mission tiers-lieu :
Aurélie Knafo, a.knafo@ville-argelessurmer.fr
ou 07 89 43 66 09.

Commerce Bulles de Provence de retour au village



Après trois ans à Paris dans le commerce du luxe, Thomas Duval Larmet a décidé de revenir vivre à Argelès-sur-Mer et d'y recréer Bulles de Provence. Sa boutique à l'ambiance bohème chic en toute simplicité a ouvert ses portes le 1^{er} mars, dans l'avenue de la Libération.

L'appel de la capitale lui avait fait baisser les rideaux de ses trois boutiques, route nationale : Bulles de Provence, Bulles de cadeaux et Bulles and bomb. À 33 ans et riche de l'expérience emmagasinée dans le luxe, Thomas Duval Larmet est de nouveau un commerçant argelésien. « Argelès et ma petite clientèle me manquaient », confie-t-il. De ses trois boutiques, il en a fait une, y a ajouté ses propres créations et une

ambiance nature et bien-être. Ses créations ? Des bougies "crème fouettée", décoratives, des décorations à parfumer, des poudres parfumées... à base de produits naturels et de parfums en provenance de Grasse, qu'il fabrique dans son atelier à l'arrière de la boutique. Au cœur de celle-ci, il a aménagé un espace détente avec canapé et feu de cheminée. « Ça représente un peu le salon d'une maison, un endroit où l'on se sent bien et où l'on peut échanger ».

S'impliquer dans la vie du village

Avant même l'ouverture de Bulles de Provence, avenue de la Libération, ce jeune trentenaire a rejoint l'association des commerçants du village. « J'ai envie d'être un acteur local, de participer à la vie et à l'animation du village, d'apporter ma contribution à faire rayonner Argelès ». D'ailleurs, tous ses amis parisiens ont fait le déplacement pour l'inauguration de la boutique et Thomas a mis un point d'honneur à leur faire enfourcher un vélo électrique d'Aquí pour leur faire découvrir la ville, de Valmy au front de mer.

Bulles de Provence - Avenue de la Libération
Ouvert du mardi au samedi,
de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
ainsi que le dimanche de 10h00 à 12h30.
bullesdeprovenceargeles.fr



Les Rendez-vous nature refleurissent au printemps



Benoît RIBARD,
CONSEILLER MUNICIPAL
Enfance, Jeunesse,
Transition Écologique

« Nous souhaitons sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement dans toute sa diversité ; en révéler les richesses et en expliquer les fragilités.

Chaque année, nous déterminons un fil rouge en lien avec l'actualité de notre territoire. L'an dernier, année du 50^{ème} anniversaire de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la forêt de la Massane, nous avons exploré les forêts. Cette année, nous plongeons dans la Méditerranée à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la RNN du mas

Larrieu. L'an prochain, nous nous intéresserons à l'alimentation durable.

Le changement climatique que nous constatons tous, nous oblige à changer nos priorités et nos habitudes, nocives à l'environnement. Plutôt que des discours moralisateurs, nous optons pour la sensibilisation, convaincus que plus on connaît son milieu, plus on l'aime et l'on a envie d'en prendre soin ».



Balades commentées, ateliers thématiques, rallyes découverte, jeux... Du printemps à l'automne, la Ville d'Argelès-sur-Mer déploie une myriade d'actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable, tant auprès des scolaires que du grand public. Des Rendez-vous Nature, ludiques et enrichissants, pour sensibiliser le plus grand nombre à la diversité, à la richesse et à la fragilité de nos espaces naturels argelésiens. Tour d'horizon.

L'école du printemps



Au printemps et à l'automne, le service Transition Écologique de la Ville propose à toutes les classes des écoles argelésiennes tout un programme d'activités d'éducation à l'environnement. 800 écoliers, de la petite section au cycle 3, en bénéficient chaque année. En 2024, le programme fait la part belle aux sciences participatives et aux rencontres avec les acteurs de la préservation de notre littoral. Du 11 mars au 18 mai,

“l'école du printemps” emmènera ainsi les écoliers en sortie pédagogique dans la Réserve Naturelle Nationale du mas Larrieu, sur le sentier du littoral, dans le bois de Valmarie, à la plage... Mais aussi à la Maison de l'Eau et de la Méditerranée du Boulou ou encore au Biodiversarium de Banyuls-sur-Mer.

L'école d'été en famille

Du 8 juillet au 30 août, “l'école” se met à l'heure d'été et s'ouvre aux familles. Elle propose 45 matinées d'animations gratuites pour sensibiliser enfants et parents à la protection de la biodiversité. Au programme : des petites pêches, des cueillettes, des bains de forêt, des ateliers de créations de cosmétiques naturels... De belles découvertes et de joyeux souvenirs communs en perspective.



Les Rendez-vous Nature, c'est tout un programme d'activités, de découvertes, de rencontres... autour de thématiques liées à l'environnement et au développement durable. Gratuits, les Rendez-vous Nature s'adressent à toutes et à tous.

... En lien avec les journées mondiales

Lors de chaque journée internationale liée à l'environnement et au développement durable, la ville d'Argelès-sur-Mer propose une animation en lien avec la thématique à l'honneur. Ainsi, le 2 mars, journée mondiale de la vie sauvage, a donné lieu à un atelier ornithologique ; le 20 mars était proposé un atelier de cuisine végétale dans le cadre de la journée mondiale sans viande... À venir : le 20 avril, un atelier botanique au Racou pour la journée mondiale de la terre ; le 11 mai, une sortie découverte dans l'anse de Portells en lien avec la journée des espèces menacées et des espèces invasives... Sans oublier la Fête de la Nature, du 22 au 26 mai ou encore la Fête de la Mer et des littoraux, du 4 au 7 juillet.

... En balades

D'avril à octobre, nos animateurs Nature vous emmènent chaque semaine en balade dans l'intimité de deux des plus beaux espaces naturels de la commune. Passionnés et passionnants, ils vous font découvrir ces havres de vie et de nature. Senteurs, faune, flore, histoire(s)... ils vous dévoilent tout. Ces balades commentées se font toujours en petit comité (20 personnes maximum) pour mieux pouvoir échanger. Mieux vaut donc réserver à l'avance.

Balades commentées gratuites.
Sur réservation auprès de
l'Office de Tourisme au 04 68 81 15 85



Tous les mardis : Valmy au naturel

Une balade guidée intimiste, aux senteurs de maquis et de chênes-lièges, vers le Dolmen de Cova de L'Alarb, le vignoble, le parc municipal... avec en toile de fond la plaine du Roussillon et la mer catalane.

Départ à 9h00 du Pôle Sport Nature, Parc de Valmy.
Durée : 2h / distance : 4km.

Tous les jeudis : La Réserve Naturelle Nationale du mas Larrieu

Votre guide vous accompagne dans ce site sauvage du littoral roussillonnais. Ouvrez l'œil et tendez l'oreille, il a plus d'une plante et d'un animal à vous faire découvrir.

Départ à 9h00, Impasse Copernic, plage nord.
Durée : 1h30 / Distance : 2,6 km.

Les mercredis (du 3 juillet au 25 septembre) : Le "sentier littoral"

À la découverte de la Côte Vermeille.

Départ à 9h00 du parking du Racou.
Durée : 2h30 / Distance : 4 km

Exposition

Le mas Larrieu, les 40 ans d'une réserve naturelle

Île de nature entre ville et écume, le site du mas Larrieu a été déclaré "réserve naturelle nationale"(RNN) le 17 juillet 1984. À l'occasion de ce 40^{ème} anniversaire, la Ville d'Argelès-sur-Mer met à l'honneur la RNN du mas Larrieu dans le centre-ville, à travers deux expositions. L'une à la Casa de l'Albera, à voir du 15 avril au 27 décembre. La seconde, sur les panneaux de la place Gambetta, à découvrir fin mai.

La première retrace l'histoire de ce site emblématique et vous invite à découvrir le travail réalisé par les agents de la réserve naturelle pour la préserver.

La seconde, imaginée avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, dévoilera en images la faune et la flore qui peuplent le site du mas Larrieu.



Tri des biodéchets : vous avez de beaux restes, compostez-les !



Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent mettre à disposition des habitants, des solutions de tri des biodéchets. Engagée dans la valorisation des déchets alimentaires depuis de nombreuses années, la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) renforce son action et vous accompagne pour vous lancer dans le compostage individuel ou partagé.

Vous avez un jardin ? Demandez votre composteur

Épluchures, restes de repas, essuie-tout usagé... Ce qu'on appelle les biodéchets sont une mine d'or pour le jardin. Avec un compost et un peu d'huile de coude, vous pouvez en faire un engrais naturel riche en nutriments. Demandez votre composteur à la CC ACVI ; il est gratuit. En prime, les ambassadeurs du tri vous prodigueront de précieux conseils pour fabriquer un compost de qualité. ***Demandez votre composteur au 04 68 81 63 77. Un agent en charge de la prévention des déchets vous recontactera pour fixer un rendez-vous au siège de la CC ACVI (3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer).***

Compostez entre voisins

Vous vivez en appartement ou vous souhaitez vous investir collectivement dans le compostage ? La CC ACVI vous accompagne dans la mise en place de composteurs partagés à l'échelle d'un immeuble,

d'un quartier... Les ambassadeurs du tri viendront à votre rencontre, sur site, pour évaluer vos besoins (emplacements, dimensionnement, modalités d'utilisations...) et former les référents. Ils vous accompagneront ensuite dans le temps pour faire vivre le site et créer une véritable dynamique collective autour du compostage de proximité.

Osez vous lancer, c'est gratuit ! Envoyez votre demande par mail à biodechets@cc-acvi.com

Les déchets de jardin Réflexe déchetterie !

Bien qu'ils soient compostables, il est recommandé d'amener vos déchets de jardin en déchetterie. Pour y accéder vous devez obligatoirement être titulaire d'une carte magnétique à retirer à la CC ACVI muni(e) d'une copie de votre taxe foncière (pour les propriétaires) ou d'un justificatif de domicile (pour les locataires).

La déchetterie d'Argelès-sur-Mer se situe chemin du Mas San Père. Elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ainsi que le dimanche de 9h00 à 12h00.



Vole Eddie, Vole ! L'incroyable envolée d'Eddie l'Aigle vers les J.O.



Spectacle labellisé "Olympiade Culturelle" par Paris 2024 ! Dès 7 ans.

Dans sa petite ville anglaise, Michael-Eddie Edwards*, 12 ans, est promis au métier de plâtrier, comme son père et son grand-père. Mais voilà qu'un soir, quelques minutes de télévision vont faire basculer le destin du garçon : animé par un rêve fou, Eddie se jure qu'un jour il représentera son pays aux Jeux Olympiques d'hiver ; et tant pis s'il n'a jamais skié de sa vie !

Entre humour et émotion, les trois comédiens interprètent vingt personnages pour raconter le destin magnifique d'un homme devenu une légende. Et si croire en sa bonne étoile était la meilleure façon d'accomplir ses rêves ?

* *Michael Edwards est entré dans l'histoire aux Jeux Olympique d'hiver de Calgary en 1988 en devenant le premier sauteur à ski à représenter la Grande-Bretagne aux J.O.*

Vendredi 12 avril, à 20h00 / Espace Jean-Carrère
Tarif : 10€ / gratuit pour les -12 ans

Coquettes : Merci Francis Spectacle nominé aux Molières 2023 dans la catégorie "spectacle musical"



Les Coquettes c'est Lola, Marie et Mélodie ; un groupe de filles "girly" et "couillues" qui titille et torpille les idées reçues. « *C'est comme si les Spice Grils et Pierre Desproges avaient eu des filles, avec Marilyn Monroe comme nounou et Madonna comme marraine...* », comme elles se plaisent à dire. Chics et glours, les Coquettes mêlent sur scène sketches piquants et chansons engagées. Dans "Merci Francis", elles tentent de répondre avec pertinence et bonne humeur à des questions cruciales, quotidiennes et politiques, à savoir : « *Qu'est-ce que ça fait de vieillir ?* », « *Pourquoi les frotteurs se frottent ?* », « *Qui est Francis ?* »... Un grand bol d'air ébouriffant qui vous fera économiser dix ans de thérapie.

Vendredi 10 mai, à 20h30 / Espace Jean-Carrère
Tarif : 20€ / gratuit pour les -12 ans

Culture et festivités

Tour d'horizon des spectacles,
expositions, concerts et
autres grands événements
qui rythmeront la vie argelésienne
en ce printemps 2024.



Retirada et camp d'Argelès

25 ans de travail de mémoire

Février 1999, soixante ans après le début de la Retirada. La municipalité d'Argelès-sur-Mer et des descendants de républicains espagnols inaugurent le Monolithe, plage Nord, à la mémoire des 100 000 républicains espagnols internés, ici-même, dans le camp d'Argelès, pour avoir lutté contre le fascisme de l'autre côté des Albères. Dans les mois qui suivent, l'association FFREEE est créée et sonne avec la Ville le réveil de la mémoire.

Ensemble, elles commencent à rassembler de précieux témoignages de la Retirada et de l'histoire du camp. L'idée d'un Mémorial fait son chemin. Un appel à projet européen incite la Ville d'Argelès-sur-Mer à travailler avec celle de La Jonquera sur la création de deux lieux de mémoire : le CIDER (centre d'interprétation et de documentation sur l'exil et la Retirada) à Argelès-sur-Mer et du MUME à La Jonquera, inaugurés en décembre 2007. De son côté, l'association FFREEE crée les Caminos, Camins, Chemins de la Retirada pour faire connaître le combat des républicains espagnols contre le fascisme et tisse des liens avec de nombreuses institutions et associations mémorielles des Pyrénées-Orientales et de Catalogne. Le CIDER devient Mémorial du camp d'Argelès, inauguré à Valmy en 2014, puis transféré au cœur du village en 2017 pour le rendre plus accessible à tous.

Au fil des ans, la voix d'Argelès-sur-Mer et de FFREEE porte, de plus en plus fort, de plus en plus haut. La ville devient un lieu de mémoire reconnu de cette page de l'histoire espagnole, française, européenne. C'est ici qu'en 2015, Manuel Valls alors Premier ministre français, demanda pardon pour les conditions indignes dans lesquelles les exilés espagnols furent "accueillis". Ici aussi qu'en 2019, Pedro Sanchez, Président du Gouvernement espagnol, demanda pardon, au nom de l'Espagne, à tous les exilés républicains.



Pour sa place dans l'histoire et ses actions en faveur de la transmission de la mémoire, Argelès-sur-Mer va être inscrite à l'Inventaire espagnol des lieux de Mémoire. Fernando Martínez López, secrétaire d'État espagnol pour la Mémoire démocratique, l'a officiellement annoncé le 24 février 2024 lors des commémorations des 85 ans de la Retirada.

Mémoires du camp d'Argelès sur le sable



Cette année 2024 marque les 85 ans de l'exil républicain espagnol et de l'ouverture du camp d'Argelès-sur-Mer. Une exposition d'une cinquantaine de photographies, issues de nombreux fonds, illustre l'histoire du camp, sur le lieu-même où il fut installé à la hâte en février 1939. Délimité par des barbelés, il fut démantelé en novembre 1942. Durant ces quatre années, plus de 200 000 hommes, femmes et enfants transitèrent par ce camp sur le sable. Découvrez leur(s) mémoire(s).

Jusqu'au lundi 22 avril
Monolithe – Plage Nord - Gratuit



Exposition

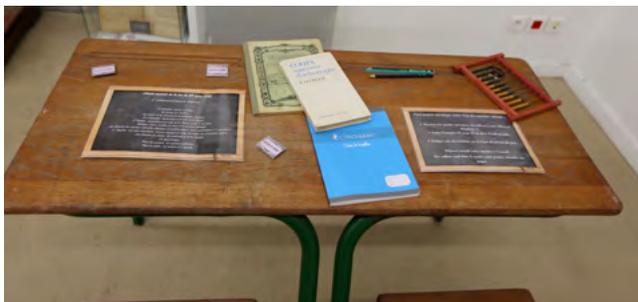
Souvenirs d'enfance

Jouer, apprendre, s'habiller... C'était comment avant ? À partir d'objets issus de sa collection et de dons faits récemment par des Argelésiens, la Casa de l'Albera nous plonge dans l'univers de la jeunesse et de l'école d'autrefois, au fil d'une exposition ludique.

De la cravate de communion au maillot de bain en laine en passant par les langes, les chemises de corps... quelques vêtements et accessoires sortis des placards d'Argelésiens nous offrent un aperçu des garde-robes enfantines des années 1900-1930.

Sur les bancs de l'école

Ensuite, direction l'école. Bienvenue dans une salle de classe du début du XXe siècle avec sa toise, sa balance, ses cahiers d'écoliers aux textes écrits à la plume... sans oublier le fameux bonnet d'âne et le pupitre d'écolier. Que diriez-vous de prendre place sur le banc et de redevenir un écolier, le temps d'un ou plusieurs exercices du programme scolaire de 1920 ? L'équipe de la Casa de l'Albera collecte les copies et distribue les images.



Jeux d'époque(s)



Après l'école, les loisirs ! Quels étaient donc les jouets du temps de nos aînés ? Jeux pour la parfaite petite ménagère, chars de jeune guerrier, premier lecteur de cassettes, poupées, voitures miniatures... La collection de jouets présentée témoigne de l'évolution des pratiques et des mentalités de la société, du début du XXe siècle à l'aube des années 1980. Et pour parfaire cette plongée dans les souvenirs d'enfance, l'équipe de la Casa de l'Albera vous invite à jouer au morpion ou au jeu du bouchon. De quoi réveiller l'enfant qui sommeille en vous.

Exposition à découvrir jusqu'en juillet
 Casa de l'Albera (4 place des Castellans)
 Entrée : 2€ - gratuit pour les Argelésiens et les -18 ans
 Ouvert du lundi au vendredi,
 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tribune libre

Une commission extra-municipale a été créée en février 2022 pour enrichir le débat démocratique local. Le maire nous confirme en février 2023 l'avancement de cette commission. La chambre régionale des comptes, en juin 2023, se réjouit de sa mise en place, le maire précise par écrit à la CRC que ses travaux sont en cours. Mensonge ! Puisque le maire nous affirme au conseil municipal de septembre 2023, soit un an et demi après sa création, que cette commission ne verra jamais le jour.

Au dernier conseil municipal, le maire propose une délibération pour réglementer l'attribution des salles municipales. Désormais, une association devra fournir l'objet de sa réunion : surveillance ? contrôle ? Pourtant, la liberté d'association et de réunion est un principe fondamental reconnu par la Constitution et la loi en France.

En tant qu'élus d'opposition, nous sommes empêchés dans l'exercice de notre mandat, certaines informations ou invitations officielles ne nous parvenant pas. En conseil municipal, le Maire justifie ce dysfonctionnement en estimant qu'il n'a rien à voir avec nous et qu'il ne diffusera ces informations qu'aux élus de sa majorité.

En conseil municipal, le maire refuse le débat sur les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Nous sommes ainsi confrontés à un véritable déni de démocratie, face à une dérive autoritaire qui met notre démocratie locale, notre liberté d'agir en danger.

Le groupe « Argelès C'est Vous »
Charles Campigna
Patricia Nadal
Guy Esclopé

Chères Argelésiennes, chers Argelésiens, nous arrivons à la moitié du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Notre groupe d'opposition veille à rester toujours actif dans la défense des intérêts des Argelésiens.

Nous mettons un point d'honneur à intervenir, à bon escient, sur les sujets fondamentaux que sont l'urbanisme, les transports, les finances et la prise en compte des évolutions climatiques.

Notre souci est de porter une opposition constructive face un groupe majoritaire monolithique et fermé à l'écoute d'opinions divergentes.

Récemment, nous nous sommes fermement opposés à la politique de transport menée par la commune qui engendre des frais importants pour les contribuables argelésiens.

Nous avons questionné la majorité sur le financement et l'opportunité du projet de rénovation et d'extension du port.

Nous avons exprimé notre préférence pour une politique d'urbanisme moins favorable à la construction d'ensembles immobiliers imposants qui défigurent notre village et privilégient la création de résidences secondaires au détriment du logement des actifs et retraités de notre village.

A l'avenir nous continuerons à porter la voix des Argelésiens avec toute la vigueur nécessaire.

Le groupe "Faire l'avenir ensemble".
David TRIQUERE, Alexandra COLOME
et Laurent COMANGES.



L'amicale des cibistes de la côte catalane

À sa création en 1993, l'amicale des cibistes faisait notamment de l'assistance radio sur des épreuves sportives. Avec l'avènement du téléphone portable, les cibistes ont rangé leur radio-émetteur et sont devenus créateurs de chars pour le carnaval.



les cibistes ont opté pour la gourmandise. Chacun a apporté son idée et s'attelle à la concrétiser avec l'aide du collectif. Il y a "les ingénieurs", les "touche à tout", les petites mains... sans oublier Françoise, maître coloriste et dessinatrice douée. À l'aide des trois couleurs primaires et de blanc, Françoise fabrique une à une les couleurs souhaitées par ses acolytes. « *Et ils sont exigeants. Pas question de leur donner un violet autre que celui d'une célèbre marque de chocolat* », confie-t-elle amusée.

Char à dévorer des yeux le 29 juin

Des "vrais cibistes" comme ils disent, il n'en reste qu'une poignée. Peu importe qu'ils sachent ou non se servir de la CiBi, les adhérents de l'amicale des cibistes (ils sont une vingtaine) forment un réseau social à la bonne humeur communicative et au talent créatif aiguisé, très attaché à la tradition du carnaval d'Argelès-sur-Mer. « *Avant on fabriquait des chars à fleurs. Depuis quelques années, nous sommes passés aux chars décorés. Nous avons déjà exploré de nombreux thèmes : Cendrillon, les Minions, Cars, Lego, Super Mario...* », nous explique Céline. Cette année,

Tous les week-ends, pendant quatre mois, ils ont confectionné leur char, rivalisant d'imagination, d'astuces et de savoir-faire : du bandeau à message défilant en tête de camion à la bombe chantilly-paillettes en passant par les barbes à papa géantes plus vraies que nature... Sans oublier leurs costumes pour accompagner ce char des délices à dévorer une dernière fois des yeux le 29 juin. Les cibistes et l'ensemble des carnavaliers d'Argelès-sur-Mer vous donnent rendez-vous à la plage pour un joyeux corso d'été.

JEAN MARC DUMONTET PRÉSENTE

Vendredi 10 mai - Espace Jean-Carrère

Les COQUETTES

Merci Francis



 **argelès**
sur-mer
la naturelle


ville-argellessurmer.fr